



Commission des Arbitres

**PROCÈS-VERBAL N° 20
du 15 Décembre 2021**

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 18 & 19 DECEMBRE 2021

- BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

Merci de contacter, à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage et non votre désignateur.

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATEGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes, afin de leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et en suite les faire signer et clôturer, en leur présence, la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIERE MINUTE

A partir de ce jour, lorsque vous ne pouvez pas assurer votre désignation à la dernière minute, que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons, **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et envoyer le plus tôt possible un justificatif (certificat médical, attestation professionnelle etc....) à de la commission des arbitres.**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. l'arbitre ne doit intervenir seulement en cas de litige ou d'un pass non valide pour savoir si un joueur peut ou non jouer.

Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

DESIGNATIONS PLATEAUX FUTSAL

U13 Garçons – 1ère journée du 18 & 19/12/2021

Samedi 18/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
LE GRAND SERRE	MARLHIN Alexandre	BOUKETACHE Rachid	BERRUYER Nathan	DELORME Bernard	U 13
MONTELMAR Espace éducatif	GELIBERT Jean- Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U 13
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	NOUTAI Zinsou Joseph	EL MARZGOUIOUI Tarek	BRESSON Bernard	U 13

Dimanche 19/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
TOURNON Gymnase	ORHAN Emre	YANIK Nazmi	MZOUGH Mohamed	BETTON Bernard	U 13
Beaumont les Valence	BENDJEDDA Hkim	WEBER Stéphane	FOURNIER Thibault	POMMIER Michel	U 13
Charmes sur Rhône	GELIBERT Jean- Christophe	VITRY Cédric	SHAMOIAN Ronaldo	REBOULLET Mathilde	U 13

- Repas de midi : **Attention** le club support ne fournit pas obligatoirement le casse-croûte
- Indemnité 40€ pour une ½ journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglée par virement
- **ATTENTION !** Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9m)
- Carton jaune = 2 minutes dehors

POMMIER Michel : 06 82 50 24 93

PORTAIL FFF

Si vous avez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après :
« pole-technique@fff.fr »

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous devez consulter chaque semaine la rubrique « messages » sur votre Portail des Officiels.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport. Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail les officiels ne marche pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne

vous devez le faire sur le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Si vous ne déposez pas votre indisponibilité dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable. Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre et en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait, une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité. Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

JANVIER 2022

- Samedi 22 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2022

- Samedi 12 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 19 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

- Samedi 19 mars :

Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

SEANCE DE RATTRAPAGE POUR LES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATEGORIES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage de la formation continue pour toutes les catégories, est programmée le **samedi matin 19 mars 2022** (Lieu et horaire restent à définir).

Merci d'en prendre note.

Toute absence non justifiée entraînera l'application du Règlement Intérieur de la C.D.A.

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

RAPPEL IMPORTANT

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales des arbitres de début de saison, la Commission de District de l'Arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, de faire progresser les joueurs et par conséquent de lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

SENIORS « D1 » et « D2 »

U18 « D1 » et « D2 »

15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District « rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

Modification suite à la dernière liste :

Rhône Vallées FC – Catégorie U18 D1 : NAOUALI Ridha est remplacé par FLAUTO Sylvain le 05/12/2021 – titulaire du BEF – licence 2 500 013 061.

La Valdaine FC – Catégorie seniors D1 : PONT Lionel est remplacé par REGLAIN Emmanuel – licence 2 510 470 775 – dérogation pour le CFF3.

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous:

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante :

district@drome-ardeche.fff.f avec copie à [jmjpion26@gmail.com](mailto:jmj pion26@gmail.com)

L'arbitre doit veiller à ce que l'éducateur soit présent :

Lors de la réunion d'avant match

Lors de la rencontre sur le banc de touche

Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

Liste mise à jour le 07 décembre 2021

Seniors D 1			
FC Bourg les valence	BEDIKIAN Sevan	CFF3	2 568 642 874
Olympique Centre Ardeche	BRUYAS Jordan	BMF	2 598 624 351
Châteauneuf sur isère	KOSSINGOU Eric	BEF	2 588 641 850
Chavanay AS 2	BONNEFOND Anthony	BEF	2 558 618 473
Foot Mont Pilat	FAVERJON Marc	BEF	2 520 346 158
Mours st Eusèbe	RAILLON Anthony	AS	2 588 681 957
FC Péageois	CARDOSO Joaquim	CFF3	2 510 949 750
Portes Hautes Cévennes	GINEYS Jean-Marc	l1 stage au 31/12/21	2520 243 791
FC Portes les vllence	GRIVEAU Steve	BEF	2 508 661 714
PS Romans	ALPHANT Michel	DEF	2 519 414 993
OL Salaise Rhodia 2	LIBERO Jean-Marc	BEF	2 520 921 303
FC Chanas serrières Sablons	MARION Fabrice	AS	2 500 558 348
Valence FC	BOMPUIS Florian	CFF3	2 511 139 397
La Valdaine FC 2	Reguin eMMANUEL	Déro CFF3 au 31/12/21	2 510 470 775

Seniors D 2 - Poule A			
ES Boulieu les Annonay	PALISSE François	BMF	2 520 251 491
FC Chatelet	MALATRAIT Alex	AS	2 510 472 979
Cornas AS	DESBOS Rémy	AS	2 520 520 724
US Davézieux	ORIOU Pierrick	AS	2 548 640 508
Esp Hostun	DESCHAMPS Philippe	BEF	2 510 477 796
RC Mauves	LEFEBURE Sréphane	CFF3	2 529 420 001
Montmeyran US	MESPLES Steve	CFF3	2 520 348 079
Rhône Crussol Foot 2	BOUVERON Herbé	AS	2 599 862 510
St donat AS	JACOBUCCI Christophe	CFF3	2 538 635 239
FC St jean de Muzols	CLOZEL Nicolas	BEF	2 568 620 826
ES Sarras St Vallier	AVIGNON Quentin	BMF	2 528 715 200
US du Val d'Ay	BOURNAC Benjamin	BMF	2 510 698 621

Seniors D 2 - Poule B			
Allan Fr	AUGIER Bastien	AS	2 588 635 568
AS Berg helvie	NAJI Driss	BE	2 520 530 265
FC Chabeuil	ZOCCO Sandro	BE1	2 510 696 028
ES Chomerac	SOLHEIHAC Mickaël	BMF	2 520 529 860
US Montélimar	MARTINEZ Cyrille	BEF	2 520 352 620
FC Montélimar	SAYARI Hicham	AS	2 568 630 625
AS Portugais de Valence	FEREZ Manu	l1 stage au 31/12/21	2 529 407 190
Rhône Vallées FC 2	MEGHIDAS Akli	AS	2 520 246 368
Avenir Sportif Sud Ardèche 2	SAUNIER Jean-Michel	l1 stage au 31/12/21	2 510 468 149

FC Tricastin	CHAHBOUN Adil	BEF	1 756 210 637
AS Valencsolles	MECHIGHEL Nadil	CFF3	2 558 617 490
AS Véore Montoisson	ROUSSET Damien	AS	2 588 623 129

U18 D1			
CO Châteauneuf du Isère	DELNATTE Jean-François	BE1	2 500 268 260
Chavanay AS	EXBRATAT Patrick	CFF3	2 520 347 161
Ent Crest Aouste	DIACK Amath	Déro CFF3 au 31/12/21	2 518 673 227
US Davézieux Vidalon 1	VALLEE Anthony	BEF	2 520 428 199
Gf Hermitage Tournon	HERELIER Frédéric	CFF3	2 510 693 924
US Mours St Eusèbe	GONCALVES David	CFF3	9 602 702 223
Portes les Valence	PERISSOUTTI Cédric	CFF3	2 520 433 204
FC Rhône Vallées	FLAUTO Sylvain	BEF	2 500 013 061
St Donat AS	DUMAS Fabrice	l1 CFF3 au 31/12/21	2 518 698 530
US Val d'AY	AVIGNON Quentin	BMF	2 528 715 200
Vallée du Jabron	GRANGIETTO Julien	Déro CFF3 au 31/12/21	2 588 657 274
Vallis Aurés foot	ROUSSET Jérôme	BMF	2 510 477 809

U18 D2			
FC Annonay	BLANC Alexis	BEF	2 508 663 326
Bourg les Valence FC	N'DIAYE Oumar	l 2	2 520 044 585
AS Cornas	DERIVAZ Jean6pierre	CFF3	2 510 478 467
US Davézieux Vidalon 2	VALLET Anthony	BEE1	2 520 428 199
FC Eyrieux Embroye	DELARBRE Laurent	Déro CFF3 au 31/12/21	2 546 930 881
Foot Mont Pilat	SOUTEIRAT Kévin	BMF	2 528 708 924
FC Larnage Serves	CHEVREUIL Sébastien	AS	2 529 400 377
Pierrelatte ASF	DIEULOT Ludovic	BMF	1 931 086 201
Rhône Crussol Foot 07	BECERRA Fabien	BMF	2 538 640 873
OL Salaise Rhodia	DEBBAH Farès	BEF	2 568 624 284
Ruoms Olympique	LE TOHIC Sébastien	Déro CFF3 au 31/12/21	2 543 309 174
Avenir Sportif Sud Ardèche	MOINE Alexis	Déro CFF3 au 31/12/21	2 598 623 368
Valence FC	YAO Jean-Pascal	AS	2 500 014 505

U15 D 1			
Annonay FC	KAYA Ali	BMF	2 508 663 326
ES Boulieu les Annonay	SANCHEZ Albert	l1 stage au 31/12/21	2 599 860 709
Chavanay AS	PERONI Damien	BMF	2 548 610 340
US Davézieux 2	CHAOUF Ilias	CFF2	2 543 839 268
Gf Hermitage Tournon	BARRE Julien	BMF	2 529 425 235
US Montélimar	BAIL Christophe	Déro CFF2 au 31/12/21	1 731 055 834
Montélimar FC	BOUZIANE Salim	BEF	2 520 243 332
US Mours St Eusèbe	PESSAS Philippe	l 2	2 500 092 084
OI Salaise Rhodia	FABRY Laurent	CFF3	2 529 421 359
Portes les Valence	BIANAUD Laurent	CFF3	2 520 247 060
US Val d'Ay	BOURNAC Benjamin	BMF	2 519 429 986

US Vallée du Jabron	MOATASSIM Gildas	BEF	2 519 404 360
U15 D 2			
Bourg St andéol	PIRES Alexandre	Déro CFF2 au 31/12/21	2 543 156 235
FC Bourg les valence	JOUAN Jannick	Déro I1 au 31/12/21	2 500 536 957
Olympique Centre Ardèche	BRUYAS Jordan	BMF	2 598 624 351
Plateau ardèchois FC	MERCIER Robin	BMF	2 543 588 898
FC Eyrieux Embroye	DE BURINE Luc	Déro CFF1 au 31/12/21	2 545 718 500
Larnage Serves FC	BOUTRY Geoffroy	I 2	2 558 610 469
Foot mont Pilat	BAJU Lucas	Déro CFF1 au 31/12/21	2 544 141 941
US Montélimar 2	BACHI Anouar	Déro CFF2 au 31/12/21	1 420 598 926
US Mours st eusèbe	PORTE Jean-Pierre	Déro I1 au 31/12/21	2 588 623 229
Rhône Crussol Foot 2	BROC Stéphane	BEF	2 510 473 247
AS St Marcel les Valence	GINEYS Nathan	Déro CFF1 au 31/12/21	2 544 161 436

COMPTE-RENDU RESERVE TECHNIQUE

Réunion téléphonique du vendredi 3 décembre 2021

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévu à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°1

1. IDENTIFICATION

Match : LA COUCOURDE – ANCONE US II, Seniors D4 du dimanche 21/11/2021

Score final : 3 à 0

Score au moment du dépôt de la réserve : 1 à 0

Réserve déposée par l'équipe visiteuse ANCONE US à la 38^{ème} minute

INTITULE DE LA RESERVE

« A la 38^{ème} minute de jeu, le numéro 11 fait une main dans le jeu en phase offensive. L'arbitre lui met un carton rouge alors que c'est un comportement antisportif ».

2. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,

la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

3. RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « **les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** ».

- Attendu que la réserve technique ai bien été déposée à l'arrêt de jeu qui concerne les faits contestés, à savoir dans ce cas précis, avant la reprise du jeu (coup franc direct), ce qui est conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité.

Par conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

4. AU FOND

- Attendu que lors d'une phase de jeu offensive, le joueur N°11 de l'équipe visiteuse se présente seul face au gardien de but de l'équipe locale,

- Attendu que ce même joueur joue volontairement le ballon de la main pour dribbler le gardien de but de l'équipe locale et se procurer ainsi une occasion de but,

- Attendu que suite à cette faute, l'arbitre siffle un coup franc direct pour l'équipe locale pour sanctionner le joueur fautif,

- Attendu qu'après son coup de sifflet, l'arbitre exclu le joueur fautif pour acte de brutalité,

- Attendu que selon la loi 12, l'arbitre aurait dû avertir le joueur fautif pour comportement antisportif et non l'exclure,

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE RECEVABLE SUR LE FOND.**

5. DECISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la CDA **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE, FONDEE**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **ANNULATION DU RESULTAT** et décision à prendre pour la désignation d'une date à laquelle le match sera rejoué.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

COURRIER DES CLUBS

. **FC Tricastin** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12 / 12/2021. Lu et noté.

. **Inter Hte Herbasse** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12/12/2021. Lu et noté.

. **FC Portes les Valence** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12/12/2021. Lu et noté.

. **FC Péageois** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12/12/2021. Lu et noté.

. **US Drôme-Provence** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12 /12/2021. Lu et noté.

. **Joyeuse St Paul les Romans** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12 /12/2021. Lu et noté.

. **A Animation J St Alban d'Ay** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal pour le week-end des 11 & 12 /12/2021. Lu et noté.

COURRIER DES ARBITRES

. **GALOYAN Youri** : Courriel nous adressant son R.I.B. Lu et noté. Transmis à la Comptabilité.

. **GARNIER Vivien** : Courriel nous informant de son changement de n° de portable. Lu et noté.

. **HAFSOUNI Maher** : Courriel nous informant de son arrêt de travail (Justificatif). Lu et noté.

. **AMROUNE Samir** : Courriel nous informant de son indisponibilité (Certificat Médical). Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'ont perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT